

Notice de la grille de sélection LEADER

Programme 2023-2027

Objectif de la grille

Cette grille de sélection des projets candidats au programme européen LEADER repose sur les principes de transparence et de non-discrimination (règlement européenne R1303/2013-art34.3b).

Elle permet au Comité de programmation de retenir les opérations répondant pleinement à la stratégie du Groupe d'Action Locale (GAL) Vidourle Camargue.

Utilisation de la grille

La grille de sélection comprend une partie amont pour vérifier les **prérequis obligatoires** puis une notation, sur 10 points, effectuée à travers deux types de critères :

- ✓ **Lien à la stratégie** : il s'agit de l'adéquation de la nature et de la finalité du projet avec les objectifs du GAL Vidourle Camargue. Note de 0 ou de 5 points.
- ✓ **Exemplarité du projet** : le GAL évalue la contribution du projet candidat au développement local et durable. 5 thèmes sont notés chacun sur 1 point, soit 5 points maximum.

Pour être sélectionnés, les projets doivent impérativement valider les prérequis techniques, être en adéquation avec la stratégie, démontrer à minima deux plus-values qualitatives et ne nuire à aucune autre.

Un projet obtenant une note supérieure ou égale à 7 points reçoit un avis favorable. En cas de note inférieure à 7 points, le projet doit être revu pour améliorer ses dimensions qualitatives. Enfin, une note inférieure à 5 équivaut au rejet du projet.

L'ensemble des critères de la grille de sélection sont contrôlés en amont puis en aval de la réalisation du projet.

Accompagnement des projets exemplaires

Les projets recevant une note de 9 ou 10 points sont reconnus exemplaires. Le GAL les accompagne dans des démarches de reconnaissances locales, nationales et internationales notamment à travers la présentation à des concours.

Critères d'exemplarité

Ancrage territorial et coopération	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat pérenne avec d'autres structures ou collectivités du territoire • Rayonnement du bénéfice à minima à l'échelle d'une communauté de communes • Appartenance à un réseau ou à un label • Valorisation des spécificités locales (définies par les thèmes du Pays d'Art et d'Histoire)
Innovation et expérimentation	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau service, produit ou méthode sur le périmètre géographique • Multifonctionnalité ou hybridation d'activités • Partenariat public/privé (au-delà de la mise à disposition ou d'une subvention) • Mode de gouvernance ouvert aux parties prenantes • Intégration d'une recherche ou recherche-action
Impact écologique	<ul style="list-style-type: none"> • Action dédiée à la sobriété (énergétique, ressources, foncier) • Diminution des pollutions (CO², eau, air, sol, déchets, etc.) et économie circulaire • Restauration de la biodiversité, des paysages et des écosystèmes • Solutions locales de production d'énergie renouvelable • Projet visant principalement à accompagner les changements de comportements
Impact sociétal	<ul style="list-style-type: none"> • Création ou nouvel accès à un service de base (alimentation, soin, services publics, etc.) • Implication citoyenne et entraide des habitants • Action spécifique d'adaptation pour les publics éloignés (Personnes en situation de handicap, foyers modestes, etc.) • Lutte active contre les discriminations (âges, genres, origines, croyances, etc.), travail sur les représentations • Démarche remarquable de qualité de vie au travail (santé, sécurité, bien-être)
Impact économique	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'au moins un emploi direct • Offre de formation ou mise en situation de travail • Renforce une filière ou une synergie économique de proximité (circuits-courts) • Concourt à l'autonomie du territoire (énergie, alimentation, etc.) • Maintien d'une activité économique emblématique mais en péril

Les prérequis généraux

Les prérequis suivants s'appliquent à l'ensemble des fiche-actions :

- Les études sont éligibles si elles accompagnent un projet d'investissement ou s'inscrivent dans un schéma de développement. Le temps passé par le bénéficiaire pour réaliser lui-même l'étude n'est pas éligible ;
- L'acquisition de véhicules est possible uniquement Crit'Air 1 ou pour les moteurs diesel Crit'Air 2 ;
- Les entreprises et associations non OQDP sont plafonnées à 20 000 € maximum d'aide FEADER au titre de la mise en œuvre de la Stratégie du GAL Vidourle-Camargue pour la période 2023-2027 ;
- Pour les événementiels, l'opération n'a jamais bénéficié d'un soutien du FEADER au titre de la mise en œuvre de la Stratégie du GAL Vidourle-Camargue pour la période 2023-2027. Les projets devront se dérouler entre le 15 septembre et le 15 juin inclus (le programme prévisionnel de la manifestation est joint à la demande d'aide) ;
- Les entreprises doivent fournir un plan stratégique à 3 ans (étude de marché, compte de résultat et bilan prévisionnels, seuil de rentabilité, atouts et faiblesses, mise en œuvre et ressources...) visé par un organisme consulaire ou équivalent ;
- Les associations doivent fournir le dernier bilan, un prévisionnel d'activité et un plan de trésorerie couvrant la période de réalisation de l'action.

Les prérequis spécifiques

Critères spécifiques FA 1 – Cadre de vie en transition

Objectif opérationnel

Prérequis spécifiques

1.1 : Sensibiliser à la transition écologique et énergétique	Les projets doivent être inscrits dans un schéma de développement (attestation structure porteuse du schéma)
1.3 : Appuyer la production d'énergie renouvelable autoconsommée publique ou collective	Les projets collectifs s'inscrivent dans un partenariat public-privé (attestation de la collectivité territoriale)

Critères spécifiques FA 2 – Développement économique

2.1 : Accompagner le Projet Alimentaire Territorial Vidourle Camargue	Les projets doivent s'inscrire dans les thématiques du Projet Alimentaire Territorial Vidourle Camargue. (Attestation fournie par le PETER Vidourle Camargue)
2.2 : Proposer un tourisme durable et de qualité sur 365 jours	Les projets s'inscrivent dans un label de qualité. Les campings de plus de 100 emplacements, les établissements hôteliers de plus de 30 chambres sont exclus. (Attestation du porteur de projet)

Critères spécifiques FA 3 – Cohésion sociale

3.1 : Soutenir les services mutualisés, les commerces de proximité et leur accessibilité	Le commerce de proximité concerné est le premier ou le dernier commerce alimentaire/multiservice ou « café rural » du bourg-centre (attestation de la commune).
3.2 : Généraliser la médiation pour une culture accessible à tous	Les projets doivent s'inscrire dans les thématiques de la démarche Pays d'Art et d'Histoire Vidourle Camargue. (Attestation fournie par le PETER Vidourle Camargue) <i>Exclusion : La création de spectacles est éligible si au moins une date de diffusion concerne le territoire. La phase de production et diffusion est éligible uniquement pour les spectacles gratuits sur le territoire</i>
3.3 : Sauvegarder et transmettre un patrimoine porteur d'une identité forte	Les projets doivent s'inscrire dans les thématiques de la démarche Pays d'Art et d'Histoire Vidourle Camargue. (Attestation fournie par le PETER Vidourle Camargue) <i>Exclusion : édifice de culte et bâti inscrit ou classé aux Monuments historiques (sauf patrimoine taurin)</i>
3.4 : Développer les lieux et solutions fédérant les initiatives citoyennes	<i>Exclusion : Foyers communaux, maisons des associations et salles polyvalentes</i>



NOM DU PROJET - Porteur de projet

CRITÈRE STRATÉGIQUE – adéquation du projet à la stratégie du GAL

Fiche Action Choisir une fiche action

Objectif opérationnel Choisir un objectif opérationnel

Extrait stratégie GAL : « »

Commentaire :

-

OUI (5pts)

NON (0pt)

CRITÈRES D'EXEMPLARITÉ

Ancrage territorial et coopération



-

OUI (1pt)

NON (0pt)



Innovation et expérimentation

-

OUI (1pt)

NON (0pt)



Impact écologique

-

OUI (1pt)

NON (0pt)



Impact social

-

OUI (1pt)

NON (0pt)



Impact économique

-

OUI (1pt)

NON (0pt)

PRÉREQUIS TECHNIQUES



Aucun prérequis général

Aucun prérequis général

Aucun prérequis général

Critères spécifiques à l'objectif opérationnel

Aucun prérequis spécifique

Aucun prérequis spécifique

Commentaire :

-

COMMENTAIRE GÉNÉRAL



-

Critère stratégique : /5pts

Critères qualitatifs : /5pts

NOTE TOTALE : /10

AVIS DU COMITÉ